

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 08 juillet 2016

Délibération n° 74-2016

Le conseil d'administration a décidé que les compétences relatives aux jurys d'examen (nomination des membres de jury compris VAE, VES, calendriers, ...) seront à présent exercées par les directeurs de composante.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	23
Suffrages exprimés :	23
• Pour :	23
• Contre :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président

Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : Projet de délibération

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 13 juillet 2016

Document mis en ligne le : 13 juillet 2016